

ÉTUDE

Dans quelle mesure la santé des travailleurs entre 55 et 67 ans leur permet-elle encore de travailler ?

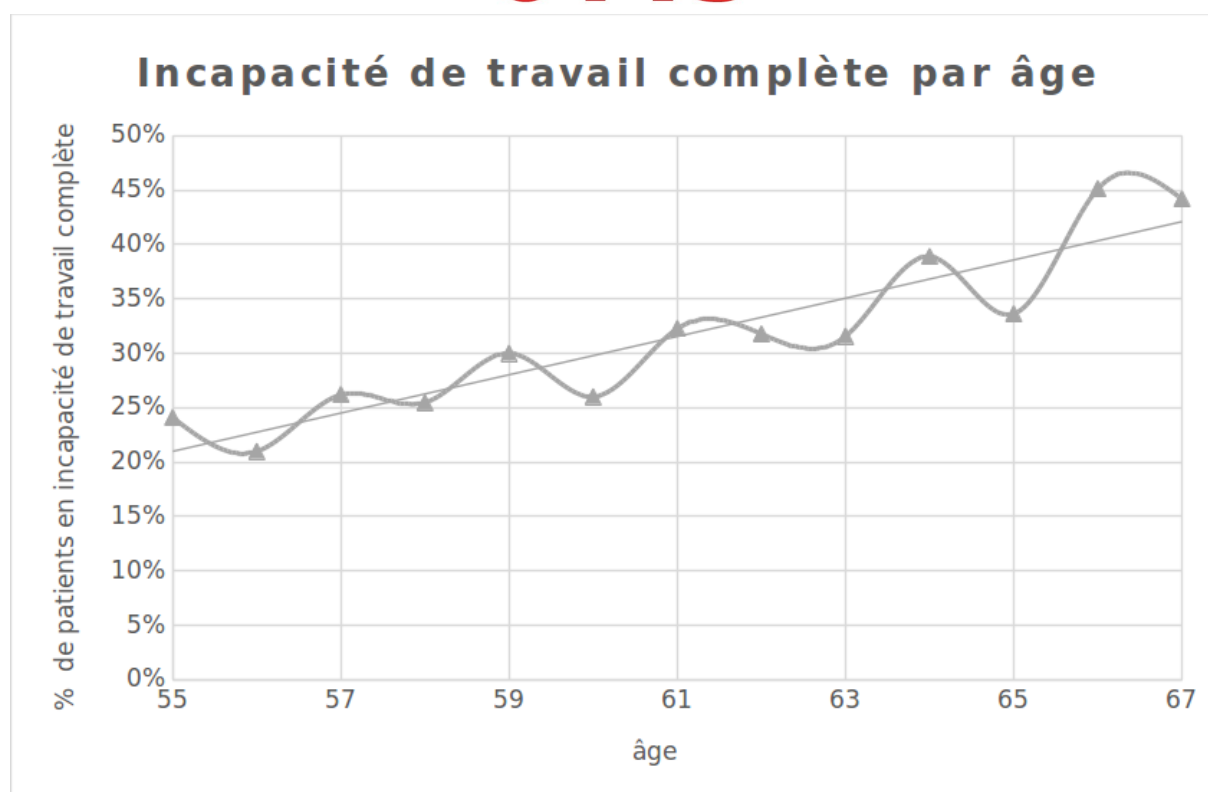
Auteur : Sofie Merckx et Anne Deslespaul, médecins à Médecine pour le Peuple et spécialistes santé du PTB

Résumé : L'augmentation de l'âge légal de la pension, la limitation des possibilités de pension anticipée et la réduction des possibilités des aménagements de fin de carrière ont pour résultat que de plus en plus de gens travaillent plus longtemps. Mais ces travailleurs âgés sont-ils toujours capables de travailler ? Cette étude de Médecine pour le Peuple, réalisée auprès de 3052 hommes et femmes entre 55 et 67 ans, révèle qu'à cet âge, une majorité de ceux-ci ne sont plus en état de travailler à temps plein. Déjà à l'âge de 55 ans, 1 travailleur/euse sur 4 est en incapacité de travail complète et 1 sur 4 a besoin d'un travail adapté. À partir de 59 ans, cela monte à 1 sur 3 pour les deux groupes. À 65 ans, près de la moitié du groupe de population étudié est en incapacité de travail complète et près d'un tiers est en incapacité de travail partielle.

Cette étude démontre que travailler plus longtemps, et certainement si ce n'est pas un travail adapté, n'est pas possible pour une grande partie des travailleurs.

A. L'incapacité de travail augmente avec l'âge

Le pourcentage de patients en incapacité de travail complète augmente avec l'âge de manière linéaire. Il est remarquable que, déjà à l'âge de 55 ans, un quart de la population étudiée est en incapacité de travail complète ; cette donnée s'élève à un sur trois à l'âge de 59 ans (30%) et, à 65 ans, près de la moitié est en incapacité de travail complète (44 %).



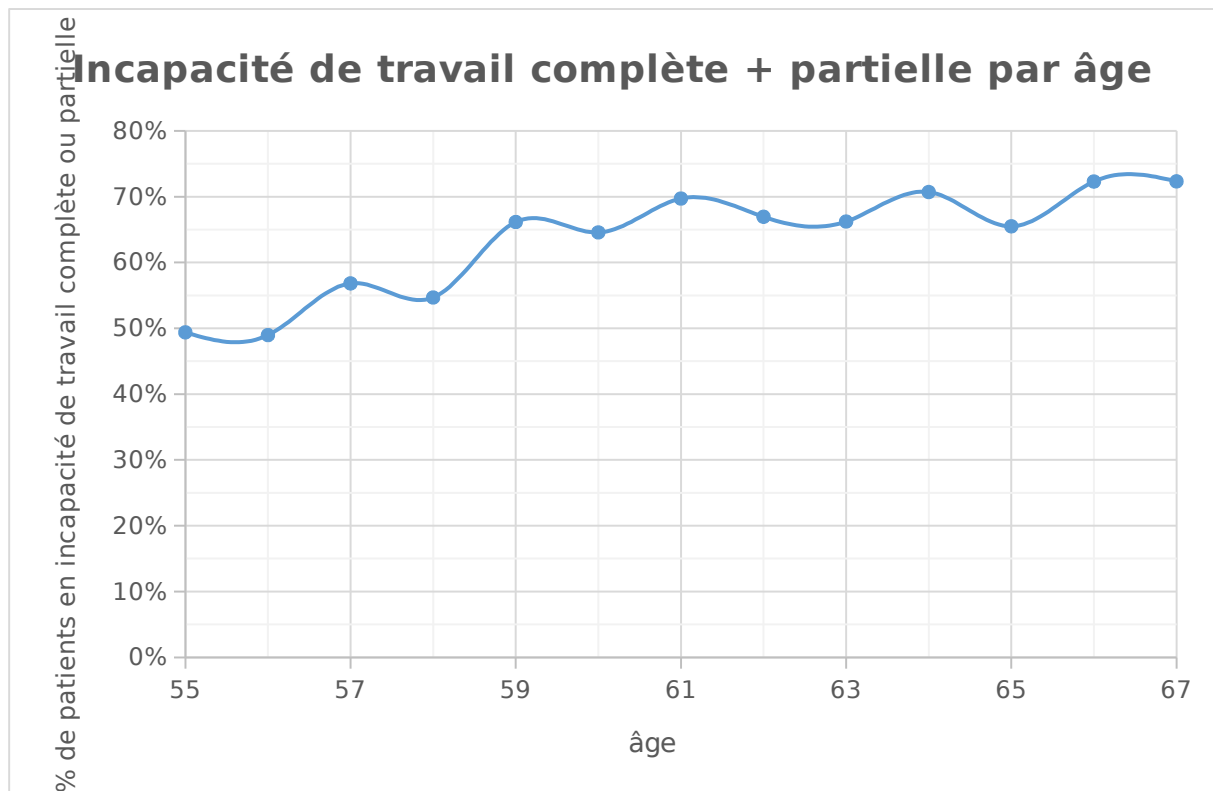
Les femmes sont un peu plus souvent en incapacité de travail que les hommes. Cette différence n'est significative que quand il s'agit de l'incapacité de travail complète.

Hedwige a 61 ans et est aide familiale : « En fait, je dois encore travailler jusqu'à mes 65 ans, mais ça ne sera pas possible. Je ne pourrai plus tenir jusque là. Cela veut dire que je perdrai 50 euros par mois de pension. Je vais toucher alors un peu plus que 1200 euros par mois pour une carrière de 40 ans. »

Ronny est un ouvrier de 60 ans et il souffre de problèmes pulmonaires graves à cause de son travail : « Petit à petit, j'avais de moins en moins de souffle. Cela a duré certainement trois à quatre ans, puis à un moment j'ai pris rendez-vous chez mon médecin. C'était en août 2017 j'ai dû m'arrêter de travailler. J'ai perdu 20 kilos. Actuellement, je suis sous oxygène. »

B. À partir de 59 ans, l'incapacité de travail (complète et partielle) augmente nettement

Si on additionne l'incapacité de travail complète et partielle, on constate une nette augmentation de l'incapacité de travail à l'âge de 58-59 ans. À cet âge, le pourcentage d'incapacité totale et partielle augmente de 54% à 66% pour rester relativement stable pendant un certain temps après. Elle augmente de nouveau légèrement à 72% à l'âge de 66 ans.



Marc a 56 ans et est laveur de vitres : « On fait tout le temps un travail physique : soit on se trouve sur un élévateur à nacelle sans suspension soit on monte et descend une échelle tout le temps, et tout cela dehors par tous les temps. Ici, presque tout le monde qui a plus de 50 ans le ressent tous les jours aux muscles et articulations. »

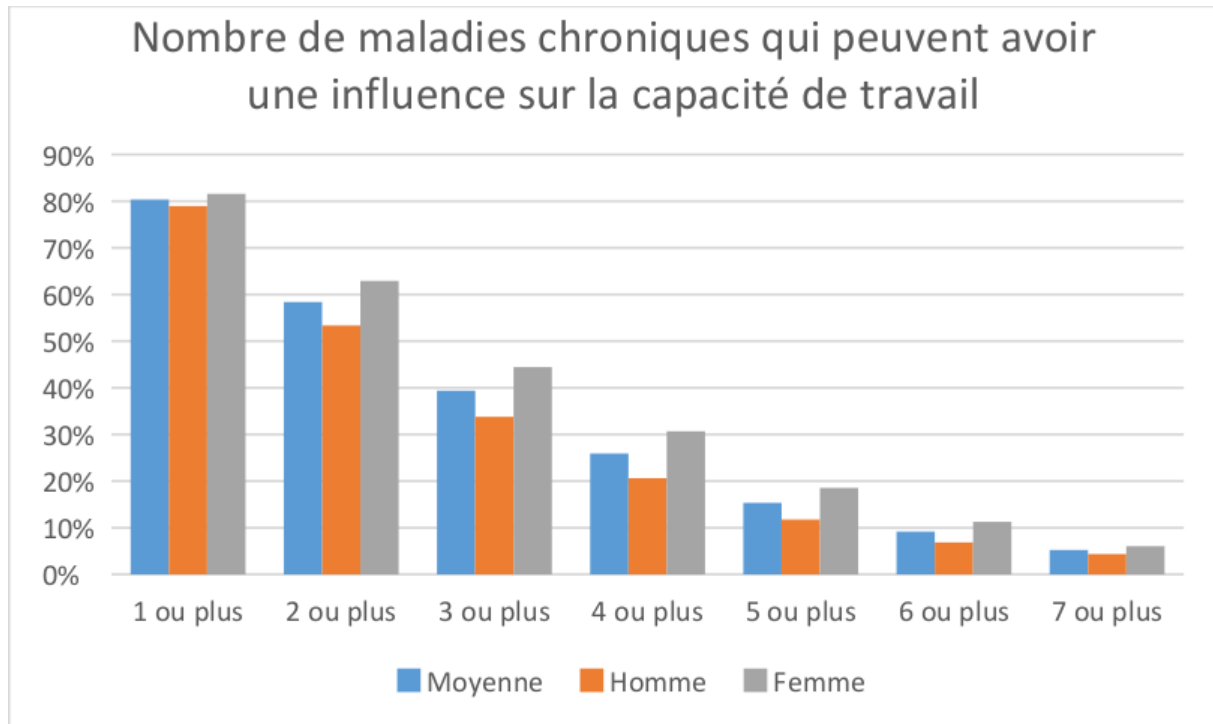
Eddy a 58 ans et travaille dans la construction. Il a des problèmes de dos et a eu un infarctus il y quelques années. Trois mois après son infarctus, il a repris le travail : « Mon travail a été un peu adapté. Mon chef d'équipe a fait en sorte que mon boulot soit moins lourd pour moi, mais malgré tout j'avais encore souvent des douleurs au dos. Je prenait souvent des antidouleurs et j'ai continué à travailler avec des hauts et des bas pendant un an. Déjà à ce moment, j'ai dit que je ne pourrais pas tenir jusqu'à 60 ans, mais je n'avais pas beaucoup le choix. »

C. Les maladies chroniques qui peuvent influencer la capacité de travail des travailleurs

Dans la population des patients de Médecine pour le Peuple qui ont entre 55 et 67 ans :

- 4 patients sur 5 souffrent d'une ou plusieurs maladies chroniques.
 - Moyenne : 80%
 - Hommes : 79%
 - Femmes : 82%

- 3 patients sur 5 souffrent d'au moins deux maladies chroniques.
 - Moyenne: 58 %
 - Hommes : 53%
 - Femmes : 63%
- 2 patients sur 5 souffrent de trois ou plus maladies chroniques.
 - Moyenne : 39 %
 - Hommes : 34%
 - Femmes : 44%

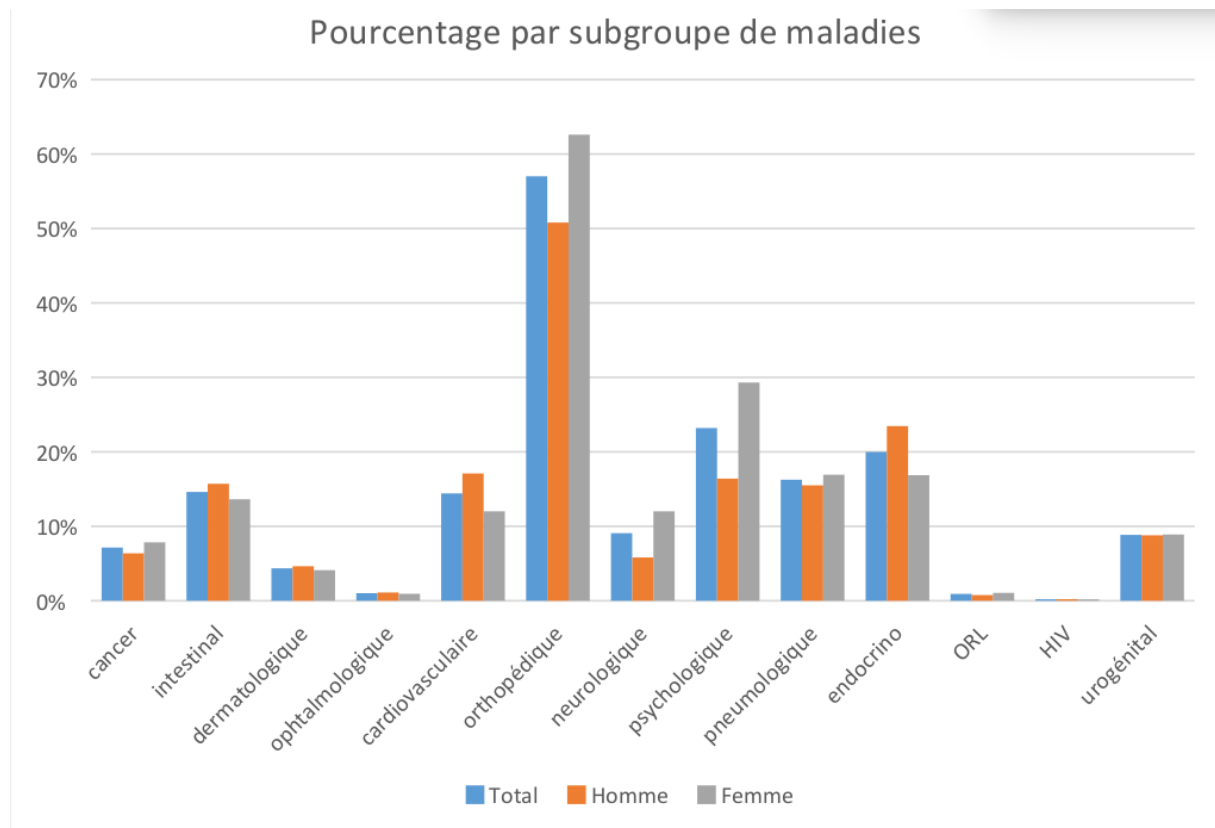


Le nombre de maladies chroniques augmente peu ou n'augmente pas en fonction de l'âge entre 55 et 67 ans. Mais on peut partir du principe que la sévérité des maladies augmente en fonction de l'âge vu que l'incapacité de travail croît de façon linéaire avec l'âge. C'est un argument supplémentaire pour le maintien des aménagements de fin de carrière et le travail adapté à partir de l'âge de 55 ans pour éviter que la gravité des maladies augmente ainsi sur le tard.

Des maladies orthopédiques et psychiques sont manifestement les maladies chroniques les plus fréquentes. Les femmes sont plus touchées de façon significative que les hommes.

- Plus ou moins 3 sur 5 souffrent de maladies musculaires et articulaires chroniques.
 - Hommes : 51%
 - Femmes : 63%
- Environ 1 sur 4 souffre de maladies psychiques (burn-out et dépression).

- Hommes : 16%
- Femmes : 29%
- 1 sur 5 souffre de maladies endocriniennes comme le diabète et les maladies de la thyroïde.
- 1 sur 6 souffre de maladies cardio-vasculaires et/ou des voies respiratoires et/ou des maladies gastro-intestinales.



Martine a 60 ans et est vendeuse dans une grande chaîne de magasins : « C'est parce que la pression de travail est tellement élevée que je ne me vois plus continuer. On ouvre maintenant plusieurs dimanches par mois au lieu d'un seul et ils veulent ouvrir le soir jusqu'à 19 heures au lieu de 18 heures. A ce rythme-là, cela devient trop lourd pour moi. »

Hedwige, 61 ans, aide familiale : « En plus de mes problèmes de dos s'ajoute depuis deux ans la pression au travail qui ne cesse d'augmenter. Je n'en peux plus. Là où avant on passait 4 heures chez les gens, maintenant on ne peut que rester deux heures voire une seule heure. On doit tout faire sur moins de temps, ainsi nous n'avons que peu ou plus de contact avec les gens chez qui nous passons. La seule chose qui compte, c'est d'essayer de terminer à temps. »

D. Conclusion

L'incapacité de travail des travailleurs augmente avec l'âge. A l'âge de 55 ans, un quart est en incapacité de travail complète et un autre quart nécessite un travail adapté à cause de sa santé. À 59 ans, nous constatons une nette augmentation : un sur trois est en incapacité de travail complète et un sur trois en incapacité partielle. À partir de 65 ans, un travailleur sur deux est en incapacité de travail complète.

L'étude démontre que travailler plus longtemps, surtout sans adaptation des heures et du rythme de travail, n'est pas faisable pour la majorité de la population étudiée entre 55 et 67 ans.

Le relèvement de l'âge de la pension mais aussi toutes les mesures rendant plus difficiles la pension anticipée ou les aménagements de fin de carrière poussent les gens dans les rangs des malades de longue durée alors qu'ils pourraient profiter d'une retraite bien méritée.

Cette évolution explique en grande partie la très forte augmentation des malades de longue durée dans notre pays.

L'âge légal de la pension doit revenir à 65 ans, la pension anticipée à 60 ans et la prépension devrait être à nouveau possible à 58 ans pour les personnes ayant travaillé pendant 40 ans. À partir de 55 ans, des aménagements de fin de carrière sont nécessaires.

E. Méthodologie

Dans 10 maisons médicales de Médecine pour le Peuple, réparties sur tout le pays (Deurne, Hoboken, Zelzate, Lommel, Genk, Schaerbeek, Herstal, Seraing, Marcinelle et La Louvière), les dossiers médicaux électroniques de 1445 hommes et 1607 femmes entre 55 et 67 ans ont été étudiés. Nous avons identifié la présence de maladies chroniques qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de travail. Les conditions de travail elles-mêmes peuvent aussi avoir un impact sur la maladie chronique. Pour les identifier, nous avons utilisé la liste ICPC-2ⁱ de maladies chroniques rédigée par Knottnerusⁱⁱ et al et adaptée par Vangronsveld.ⁱⁱⁱ Les maladies ayant une influence sur le fonctionnement quotidien sans influence sur la capacité de travail elle-même (calculs biliaires, hypertension, ostéoporose, rhume des foies, thyroïdite contrôlée) n'ont pas été prises en compte.

Ensuite, le médecin traitant (donc celui qui connaît le mieux la personne en question) a jugé l'incapacité de travail de chaque patient sur base de trois catégories :

- Capacité de travail complète (0 à 33 % d'incapacité de travail)
- Incapacité de travail partielle (33 à 66 % d'incapacité de travail)
- Incapacité de travail complète (incapacité de travail supérieure à 66 %)

Pour les participants inactifs de longue durée (plus d'un an), la capacité de travail a été comparée au marché du travail général.

Les maisons médicales participantes sont surtout situées dans des quartiers populaires, avec une présence plus élevée de populations fragiles. Cela rend les résultats moins généralisables à l'ensemble de la population. En revanche, ce sont justement ces personnes-là qui ont une espérance de



Les gens d'abord, pas le profit

vie en bonne santé bien inférieure à la population générale. L'impact de l'obligation de travailler plus longtemps sur leur santé est par conséquent probablement plus grand. Cela rend les résultats de cette étude d'autant plus pertinents.

Anne Delespaul, Sofie Merckx

iWONCA. ICPC-2: International Classification of Primary care. 2nd ed. Oxford: Oxford University Press; 1998.

iiKnottnerus JA, Metsemakers J, Höppener P, Limonaro C. Chronic illness in the community and the concept of social prevalence. *Fam Pract* 1992, 9(1): 15-21.

iiiVangronsveld K. In welke mate beïnvloeden chronische aandoeningen de werkbekwaamheid van 55-65 jarigen in Vlaanderen? [dissertation]. Leuven: K.U.Leuven; 2011-2012.